



Paris, le 6 janvier 2017

Communiqué de presse

Scrutin TPE : il vous reste une semaine pour voter !

La deuxième édition du scrutin TPE s'est ouverte le 30 décembre dernier. Elle entre dans sa dernière ligne droite.

Les électeurs ont jusqu'au vendredi 13 janvier prochain, date de la clôture du scrutin pour la métropole, pour voter.

Les électeurs qui n'auraient pas reçu ou qui auraient égaré leur matériel de vote peuvent encore demander le renvoi de ce matériel jusqu'au mardi 10 janvier 2017 minuit.

Pour ce faire, deux modalités simples de demande leur sont proposées :

- en ligne sur le site dédié à l'élection à l'adresse suivante : <https://election-tpe.travail.gouv.fr/je-souhaite-exercer-mon-droit-de-rectification> ;
- par téléphone, en contactant l'assistance dédiée, au 05 57 92 58 82, à la disposition des électeurs pour les accompagner dans leurs démarches et répondre à leurs questions sur le scrutin.

Pour mémoire, ce scrutin concerne plus de 4,5 millions de salariés de TPE et employés à domicile qui sont appelés à voter pour le syndicat qui les représentera pour les 4 prochaines années dans le cadre de la négociation de leurs conditions de travail.

En votant, les salariés de TPE et employés à domicile participent également à la désignation des salariés qui siégeront dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) ainsi qu'à la désignation des conseillers prud'hommes.

Pour que votre voix compte, votez !

Plus d'information sur : election-tpe.travail.gouv.fr

Contacts presse : DGT - mission communication - dgt.com@travail.gouv.fr